

**ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE
ROUTE DE BORDEAUX**

N° 2025-126PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Maremne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise MAGELEC, représentée par Mme RICART Christelle, en charge des travaux de terrassement (éclairage public), route de Bordeaux, en agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE,
- **Vu** la permission de voirie de MACS N°-T-SGM-3152,
- **Vu** l'avis favorable de l'UTD de Soustons en date du 14/11/2025,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise MAGELEC est autorisée à effectuer les travaux de terrassement (éclairage public), route de Bordeaux (RD810), en agglomération, sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE, du 17/11/2025 au 22/11/2025 inclus.

ARTICLE 2 : Durant les travaux, un alternat manuel sera mis en place, conformément au plan annexé, ainsi qu'un empiètement sur chaussée, largeur de voie maintenue à 3 mètres, avec une interdiction de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds avec une vitesse limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 : L'entreprise MAGELEC est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise MAGELEC.

ARTICLE 4 : Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise MAGELEC.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
- Mr le Commandant du Centre de Secours de Saint Vincent de Tyrosse,
- Mr le Responsable des Services Techniques,
- Service Gestion Voirie MACS
- MAGELEC, 33 rue Impasse du Cutiot, ZA LOU YEME – 40140 AZUR,
- Unité Territorial Départemental de Soustons,

Fait à Saint Geours de Maremne, le 14 novembre 2025

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

